



National Defence
National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR STANDING OFFER
DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or attached
hereto, the goods and services listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa
Majesté la Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par référence
dans la présente et aux annexes ci-jointes, les
biens et services énumérés ici et sur toute feuille
ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Title/Titre: FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE	Solicitation No – N° de l'invitation W6399-19KG18/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 10 juin, 2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Gregory.duret@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 613-945-2875	FAX No – N° de fax N / A
Destination Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée See Herein / Précisé dans les présentes	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 23 juillet 2019

On - le: 1400hrs / 14h00 HAE

TABLE DES MATIÈRES

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE.....	1
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
1.4 MIGRATION ANTICIPÉE VERS UNE SOLUTION D'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRONIQUE (SAE).....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	8
2.5 LOIS APPLICABLES.....	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.2 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES - OFFRE	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	13
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
A. OFFRE À COMMANDES.....	13
7.1 OFFRE.....	13
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	13
7.5 RESPONSABLES.....	14
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	15
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	15
7.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	15
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
7.12 LOIS APPLICABLES.....	16
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	17
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	17
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	17
7.5 PAIEMENT	17

7.6	ASSURANCES.....	18	
7.7	CONTRAT DE DÉFENSE	18	
7.8	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS	18	
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX – FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE			
ANNEXE B – PLAN D'ÉVALUATION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES			1
ANNEXE C – BASE DE PAIEMENT			1
PIECE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 - BAREME DES PRIX			1
PIECE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....			1
PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 7 - PWGSC-TPSGC 942			1

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les pièces jointes comprennent le barème de prix, l'instrument de paiement électronique et le formulaire PWGSC-TGSGC 942

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux – Annexe 'A', le Plan d'évaluation – Annexe 'B' et la Base de paiement – Annexe 'C'.

1.2 Sommaire

1.2.1 La présente demande d'offre à commandes (DOC) s'adresse à un fournisseur de services qualifié afin de soutenir la prestation d'une formation de sensibilisation au numérique afin de permettre au personnel des Forces armées canadiennes de connaître les techniques et méthodes de communication permettant de protéger numériquement les membres des FAC et les communications des missions.

L'utilisateur désigné est le ministère de la Défense nationale (MDN).

La période de l'offre à commandes est à partir de la date d'attribution de l'offre à commandes pour une période d'une (1) année ferme avec quatre (4) périodes optionnelles d'un an

Le lieu de prestation du cours doit être une installation canadienne ou militaire située dans la région de la capitale nationale (RCN), Petawawa, Kingston ou Trenton. Veuillez-vous reporter à la section 2.3.1 de l'annexe A - Énoncé des travaux pour plus de détails.

1.2.2 Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée) (ALECC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

1.2.3 La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes. »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration anticipée vers une solution d'approvisionnement électronique (SAE)

Le Canada élabore actuellement une SAE en ligne permettant de commander des biens et des services plus rapidement et plus facilement. Pour étayer la transition prévue vers ce système et son incidence éventuelle sur toute offre à commandes subséquent qui est émise en vertu de la présente demande de soumissions, voir 7.14 Transition vers une solution d'approvisionnement électronique.

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des informations supplémentaires.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006, (2018-05-22) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes - biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au ministère de la Défense nationale au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de MDN ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copies papier)

Section II : offre financière (1 copies papier)

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, "Base de paiement et le barème de prix, pièce jointe 1 à la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

À des fins d'évaluation des offres et de sélection des entrepreneurs uniquement, le prix évalué d'une offre sera déterminé conformément au barème de prix détaillé à la pièce jointe 1 de la partie 3.

A. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et

conformément au barème de prix détaillé à la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

- B. Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à l'installation des soumissionnaires, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- C. Lors de la préparation de leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner la clause 4.1.2, Évaluation financière, de la partie 4 de la demande de soumissions; et l'article 7.5, Paiement, de la partie 7B de la demande de soumissions.
- D. **C3011T** (2013-11-06), Fluctuation du taux de change.

3.2 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter pièce jointe 1 à la partie 3 -Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la pièce jointe 1 à la partie 3 Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe «B» - Plan d'évaluation - Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à l'installation des soumissionnaires Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer l'offre à commandes à la soumission dont le prix évalué est le plus bas. Prix Évalué Total = Somme A+B+C+D+E.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration de culpabilité

Conformément à la [politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit joindre à son offre la documentation requise, s'il y a lieu, à prendre en compte dans le processus d'achat.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pendant une (1) année ferme à compter de la date d'attribution de l'offre à commandes.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) périodes supplémentaires d'un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit en vertu de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Gregory Duret
Titre : Agent d'approvisionnement
Ministère de la Défense nationale
SMA (MAT) DGGPET
Direction : DAAP 8
Adresse : 101 Colonel By Drive, Ottawa, ON, K1A 0K2

Téléphone : 613-945-2875
Courriel : gregory.duret@forces.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :
< à identifier lors de l'attribution de l'offre à commandes >

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

< à identifier lors de l'attribution de l'offre à commandes >

Nom : _____

Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Ministère de la Défense nationale (MDN) / DAAT 8

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, «Pièce jointe 1 à la partie 7»

7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de < à identifier lors de l'attribution de l'offre à commandes > \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2018-06-21), Conditions générales : services (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ ([insérer la date de l'offre.](#))

7.11 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Procédures de commande

Le travail à effectuer se fera «sur demande» et s'effectuera comme suit. Les commandes subséquentes seront passées par l'autorité contractante du DLP 8 du MDN à l'aide du formulaire 942 Commande subséquent à une offre à commandes (pièce jointe 1 à la partie 7):

- 7.13.1 L'utilisateur identifié fournira à l'offrant un avis écrit des dates de formation requises.
- 7.13.2 Pour toutes les commandes subséquentes au MDN / DLP 8, l'offrant recevra une description du travaux à exécuter en fonction des tarifs du tableau Base de paiement de l'offre à commandes.
- 7.13.3 Dès réception d'un formulaire 942 Commande subséquent à une offre à commandes, l'offrant accusera réception du 942. Cet accusé de réception peut être sous forme papier ou par courrier électronique, mais il doit contenir: et reconnaît le numéro de la commande subséquent _____ et accepte les coûts et le temps estimés indiqués dans la commande subséquent ».
- 7.13.4 Si l'offrant n'approuve pas l'estimation des coûts ou de la durée dans la commande subséquent, L'offrant doit contacter l'initiateur de la commande subséquent pour l'informer de ses préoccupations. Les parties doivent travailler ensemble pour parvenir à un accord. Le responsable de l'offre à commandes DND / DLP 8 peut être consulté lorsque des accords ne sont pas conclus.
- 7.13.5 Dès réception de l'accusé de réception de la commande subséquent, l'initiateur de la commande subséquent l'inscrira au dossier de l'offre à commandes.

7.14 Transition vers une solution d'approvisionnement électronique

Au cours de la période de l'offre à commandes, le Canada peut passer à un SPE afin de permettre un traitement et une gestion plus efficaces des commandes individuelles pour tout ou partie des biens et services applicables. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rendre obligatoire l'utilisation de la nouvelle solution d'approvisionnement électronique. Le Canada accepte de donner à l'offrant un préavis d'au moins trois mois afin de permettre toute mesure nécessaire à l'intégration de l'offre dans le RPA. L'avis comprendra une trousse d'information détaillée indiquant les exigences, ainsi que toute orientation et toute assistance applicables. Si l'offrant choisit de ne pas offrir ses biens ou ses services par le biais de la solution d'approvisionnement électronique, l'offre à commandes peut être réservée par le Canada

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010B (2018-06-21), Conditions générales – services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

4006 (2010-08-16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un [des] prix ferme(s) précisé[s] dans l'annexe 'B'. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

7.5.1.1 Clause du *Guide des CUA* C2000C (2007-11-30) – Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

7.5.2 Paiement électronique de factures - Commande subséquente

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national seulement) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement) ;

7.5.3 Instructions de facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général du ministère de la Défense nationale
101 Colonel By Drive,
DGLP / DLP 8,
Ottawa ON, CANADA
K1A 0K2.

OU

- b. Courriel à: gregory.duret@forces.gc.ca

7.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.7 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

7.8 Ressortissants étrangers

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OR

Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX – FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE

1.0 CHAMP D'APPLICATION

1.1 Objectif. Le MDN demande qu'un prestataire dispense aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) une formation sur la façon dont ils peuvent être électroniquement suivis et ciblés par des éléments criminels, afin qu'ils disposent de connaissances sur les techniques et les méthodes de communication qui permettront de protéger numériquement les communications des membres et des missions.

1.2 Contexte. Le MDN a besoin d'un prestataire qualifié disposant des installations, de la capacité et des ressources nécessaires pour offrir une formation de cinq jours, une trousse de formation de trois jours et une formation de maintenance et dispenser aux membres des FAC, la formation nécessaire sur la sensibilisation au numérique et la pertinence des menaces actuelles. La formation de 5 jours vise à former nos experts en la matière, la trousse de formation de 3 jours constituera le programme des experts pour former les membres de l'unité, et la formation de maintenance est destinée à garantir que le contenu est actuellement pertinent.

1.3 Terminologie

La terminologie figure à l'Appendice 1 de l'Annexe A.

2.0 EXIGENCES

2.1 Tâches. L'entrepreneur doit accomplir les tâches suivantes, au besoin:

2.1.1 Dispenser une formation sur les compétences suivantes:

1. Signatures électroniques - Reconnaître les facettes importantes des signatures électroniques existantes, notamment les points d'accès Wifi, MAC, MiTM, Bluetooth, SIM, les mesures de sécurité, les signatures cellulaires (marque et modèles), la sécurité du routeur, l'identification IMEI IMSI, les réseaux virtuels privés (VPN), skype/signal.
2. Menaces USB - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les périphériques USB
3. Wifi public - Comprendre les principes pour naviguer en toute sécurité sur le WIFI public sans compromettre l'équipement personnel ou gouvernemental
4. WireShark - Utiliser des outils pour identifier les vulnérabilités de l'équipement personnel ou gouvernemental
5. NFC/RFID - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les périphériques NFC/RFID
6. IoT - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les périphériques IoT

-
7. Signatures IR - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les dispositifs IR
 8. Criminalistique des véhicules/GPS - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les signatures des véhicule/GPS
 9. Sécurité informatique - Reconnaître les vulnérabilités, savoir protéger et utiliser correctement les communications libres cryptées, les mots de passe sécurisés, la suppression et l'effacement des périphériques, les périphériques amorçables OS/USB, les réseaux TOR et les médias sociaux
 10. Évaluation de la sécurité matérielle / des menaces et des risques - Donner un aperçu du processus impliqué dans la sécurité matérielle qui effectue l'évaluation des menaces et des risques dans un environnement numérique
 11. Radio logicielle - Donner un aperçu du processus d'utilisation d'un système de radio communication à l'aide d'un logiciel sur un ordinateur personnel ou système embarqué.
 12. Logiciel analyseur de spectre - Donner un aperçu du processus d'utilisation de l'analyse spectrale d'un signal au moyen d'un logiciel sur un ordinateur personnel.

2.1.2 Fournissez un exercice final de formation et un kit de sensibilisation comme suit

1. FTX - Élaborer un exercice de fin de formation en plaçant les membres dans des environnements potentiellement compromis et en leur permettant de mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés pour minimiser leur signature numérique.
2. Trousse de sensibilisation à l'intention des familles - Offrir une trousse non militaire destinée à aider nos membres à améliorer le niveau de sensibilisation à la signature électronique et à la cyber-hygiène de leur conjoint, leurs enfants et les autres membres de la famille.

2.2 **Cours.** Tous les types de cours doivent inclure les compétences théoriques et pratiques énumérées ci-dessus, ainsi que les compétences et les objectifs spécifiques décrits ci-dessous:

2.2.1 **Formation sur la sensibilisation au numérique (5 jours ouvrables)** Dispenser tous les ans une formation de cinq (5) jours ouvrables continus sur la sensibilisation numérique.

2.2.1.1 Assurer la formation pour un minimum de 12 participants à un maximum de 20 participants par cours

2.2.1.2 Dispenser une formation sur les compétences identifiées à la section 2.1.1.

2.2.1.3 Ce cours servira à « former le formateur » pour les membres sélectionnés qui dispenseront ensuite la formation de sensibilisation au numérique de trois (3) jours.

2.2.1.4 Équipement - Le MDN fournira des ordinateurs portables non classifiés pour permettre aux participants de mettre en pratique les compétences enseignées et le

prestataire doit fournir tout autre équipement nécessaire pour enseigner les sujets mentionnés en 2.1.1. Des livrets de travail supplémentaires destinés à approfondir le sujet enseigné doivent également être fournis aux membres.

2.2.2 Trousse de formation sur la sensibilisation au numérique (3 jours ouvrables)

2.2.2.1 Les participants ayant validé la formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours doivent recevoir une trousse de formation afin qu'ils puissent dispenser une série de trois jours de formation aux autres membres de leur unité respective.

2.2.2.2 L'entrepreneur doit fournir une trousse de formation de trois (3) jours en format électronique comprendra les compétences indiquées à l'article 2.1.1 moins le FTX.

2.2.3 Formation de maintenance sur la sensibilisation au numérique (5 jours ouvrables)

Une fois par an, dispenser au maximum une (1) série de cinq (5) jours consécutifs de formation de maintenance sur la sensibilisation au numérique aux membres ayant déjà validé la formation afin d'assurer la pertinence du contenu de la formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours et de la trousse de formation sur la sensibilisation au numérique de trois (3) jours, y compris la sensibilisation des familles.

2.2.3.1 Assurer la formation pour un minimum de douze (12) participants à un maximum de vingt (20) participants par cours

2.3 Installations

2.3.1 Emplacements. 2 (deux) emplacements sont possibles pour la formation. Le prestataire doit être en mesure d'offrir la formation à deux emplacements satisfaisant aux conditions suivantes:

- (1) **Emplacement 1** - Une installation canadienne située dans la région de la capitale nationale ou dans l'une des villes suivantes de l'Ontario: Petawawa, Kingston ou Trenton;
- (2) **Emplacement 2** – Une installation militaire située dans la région de la capitale nationale, à la BFC Petawawa, à la BFC Kingston ou à la BFC Trenton.

2.3.2 Salle de classe - Si la formation n'est pas dispensée dans une base des Forces armées canadiennes, il convient que le prestataire fournisse une installation de formation intérieure et climatisée (c.-à-d. une salle de classe) à chaque emplacement, offrant ce qui suit:

- (1) Isolement par rapport à tous les non-membres du MDN, réservé à l'usage du MDN;
- (2) Entièrement disponible pour la durée de chaque formation;
- (3) Tables et sièges pour 20 participants;
- (4) Accès à au moins une (1) station audio/vidéo (AV) capable de prendre en charge l'affichage vidéo haute définition (HD);
- (5) Capacité de prendre en charge les présentations générées par ordinateur (p. ex. vidéos, PowerPoint, etc.), avec des ports (p. ex. HDMI, etc.) pour ordinateurs portables;
- (6) Tableau blanc avec marqueurs et tampon à effacer;
- (7) Aides à la formation (ordinateurs portables, logiciels, réseau, connectivité Internet, etc.).

2.3.3 Commodités. Le prestataire doit fournir les commodités suivantes pour la durée de chaque formation:

- (1) Des toilettes sur place, facilement accessibles, en quantité suffisante et en bon état de fonctionnement pour accueillir jusqu'à 20 participants;
- (2) Stationnement sur place pouvant accueillir jusqu'à 20 véhicules.

2.4 Personnel. Le prestataire doit:

2.4.1 Prévoir au moins un (1) instructeur pour enseigner et évaluer les participants pendant cinq (5) jours de formation en sensibilisation au numérique;

2.4.2 Prévoir au moins un (1) instructeur pour dispenser une (1) série de cinq (5) jours de formation de maintenance en sensibilisation au numérique.

2.5 Contraintes

2.5.1 Disponibilité. La formation de cinq (5) jours dispensée par le prestataire sur la sensibilisation au numérique et la formation de maintenance de cinq (5) jours sur la sensibilisation au numérique doivent être disponibles pour le MDN toute l'année.

2.5.2 Horaires de la formation. Les horaires de la formation doivent demeurer flexibles. La durée de la formation sera de huit (8) heures par jour en moyenne.

2.5.3 Il convient que l'instructeur connaisse le cours, notamment le contenu, les présentations, les exercices et les références des participants avant de dispenser le cours;

2.5.4 L'instructeur doit maintenir un rythme qui permet à l'auditoire de suivre et de comprendre le contenu de la formation tout en respectant le programme;

2.5.5 Le MDN aura le droit de reproduire, d'utiliser ou de divulguer les données dans la mesure prévue dans le contrat résultant.

3.0 LANGUE Toute la formation doit être dispensée en anglais.

4.0 LIVRABLES DU PRESTATAIRE

4.1.1 Le prestataire doit prévoir un (1) instructeur pour donner le cours sous forme de classe traditionnelle;

4.1.2 L'instructeur doit vérifier l'aménagement de la salle de classe et la disponibilité de l'équipement informatique et du réseau avant l'heure prévue pour le début du cours;

4.1.3 L'instructeur doit dispenser une formation couvrant tous les thèmes décrits à la section 2.0;

- 4.1.4** Le prestataire doit fournir au chargé de projet un résumé des défis et des difficultés rencontrés par les participants et les instructeurs en version électronique dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du cours.

- 4.1.5** Le prestataire doit fournir toute rétroaction et toute recommandation au chargé de projet concernant le cours

- 4.1.6** L'instructeur doit fournir l'équipement nécessaire pour enseigner de nouveaux sujets à l'aide de livrets de travail supplémentaires.

5.0 SECURITÉ

À la fin de chaque formation, le prestataire doit fournir au BPR du MDN tous les dossiers et les documents contenant des renseignements sur le personnel du MDN ou s'y rapportant (y compris, mais sans s'y limiter, les documents écrits, les photographies et les enregistrements vidéo, électroniques ou autres) relatifs à la nature de cette formation et à l'identité de tout le personnel du MDN concerné. Le prestataire ne doit pas conserver, publier, imprimer ou distribuer de quelque façon que ce soit les dossiers ou les copies des documents susmentionnés.

ANNEXE B – PLAN D'ÉVALUATION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1. Méthodologie d'évaluation - L'attribution du contrat sera fondée sur la soumission de la proposition la moins chère, conformément à l'Annexe A - Énoncé des travaux. L'évaluation sera effectuée par les membres du MDN, uniquement en fonction des critères fournis. Les exigences obligatoires sont identifiées par le terme « doit ». Tous les critères obligatoires doivent être respectés, faute de quoi la soumission sera jugée non conforme.
2. Toutes les soumissions doivent être dactylographiées, de préférence sur du papier à en-tête de l'entreprise.
3. Pour éviter les doublons et les retards, il convient que les soumissionnaires fassent référence aux différentes sections de leur soumission en indiquant précisément le paragraphe et le numéro de page où le sujet a déjà été abordé.

		À remplir par les soumissionnaires	À remplir par l'équipe d'évaluation du MDN	
Critères d'évaluation obligatoires		Consignes à l'intention des soumissionnaires	Satisfait/non satisfait	Commentaires
CT 1	<p>Tâches et cours (voir les paragraphes 2.1 et 2.2):</p> <p>Donner des instructions concernant les signatures électroniques, les menaces USB, le wifi public, Wireshark, NFC/RFID, l'IdO, les signatures IR, la criminalistique des véhicules/GPS, la sécurité informatique, la sécurité matérielle / l'évaluation des risques et des menaces et le FTX.</p> <p>Les cours spécifiques requis sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la sensibilisation au numérique (5 jours ouvrables) • Trousse de formation sur la sensibilisation au numérique (3 jours ouvrables) • Formation de maintenance sur la sensibilisation au numérique (5 jours ouvrables) 	<p>Le soumissionnaire doit démontrer clairement sa conformité avec chacun des trois (3) cours par le biais d'au moins un des éléments suivants:</p> <p>a) Un dépliant lisible sur le cours;</p> <p>b) Une documentation définissant clairement la formation et les programmes de chaque cours spécifique;</p> <p>c) Un catalogue de cours avec une description de chaque cours.</p>		

<p>CT 2</p>	<p>Expérience de l'instructeur (voir le paragraphe 6.0 pour plus de détails):</p> <p>L'instructeur doit avoir de l'expérience dans les disciplines suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Au moins 120 jours de formation au cours des trois (3) dernières années dans les domaines définis comme l'exploitation, l'entretien et la conception des ordinateurs et des réseaux ainsi que les aspects connexes de la sécurité des TI; (2) Au moins un (1) an d'expérience (pas en tant qu'instructeur) dans le domaine défini au paragraphe 2.1. (3) Logiciel Vehicle Spy; (4) Réseau de véhicules Canbus ; (5) Minimum d'un (1) an d'expérience en exploitation infrarouge; (6) Instructeur certifié BERLA pour la criminalistique des véhicules 	<p>Pour démontrer l'expérience de la ressource proposée à titre d'instructeur, le soumissionnaire doit fournir:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Un curriculum vitae (CV) définissant clairement les certifications et l'expérience professionnelle de l'instructeur proposé. ET b) Pour le point 1, le soumissionnaire doit fournir une liste énumérant les cours enseignés, les dates auxquelles ils ont été enseignés et le nombre de jours associés à chaque cours. ET c) Pour le point 6, le soumissionnaire doit fournir une reconnaissance valide au cours des cinq (5) dernières années suivant la date de soumission de sa proposition. 		
<p>CT 3</p>	<p>L'instructeur doit avoir de l'expérience dans l'enseignement de la formation en sensibilisation numérique aux organisations militaires à raison d'au moins un (1) cours par an pour chacune des trois (3) dernières années.</p>	<p>Pour démontrer l'expérience de la ressource proposée à titre d'instructeur, le soumissionnaire doit fournir:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Un aperçu historique, comprenant les numéros de factures et/ou de contrats avec les dates; ET b. Des descriptions sommaires démontrant la performance antérieure dans la conduite et la prestation de la formation de sensibilisation au numérique. 		

ANNEXE C – BASE DE PAIEMENT

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A					
Cours	Taux horaire fixe ferme tout compris - CAD (taxes applicables non incluses)				
	Année ferme 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.	Ce tableau sera complété par le MDN lors de l'attribution de l'offre à commandes.

PIECE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 - BAREME DES PRIX

Le soumissionnaire doit compléter le barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière une fois rempli. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix en incluant dans sa soumission financière son prix ferme tout compris (en dollars canadiens) pour chaque catégorie de cours pour chaque période identifiée et un tarif horaire fixe tout compris (en dollars canadiens). \$ CAN pour la catégorie d'instructeur supplémentaire.

Les données volumétriques incluses dans ce barème de prix sont fournies uniquement à des fins de détermination du prix évalué par la soumission. Ils ne doivent pas être considérés comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce barème de prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions sera conforme à ces données.

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A			
ANNÉE FERME 1			
Cours	Nombre d'heures estimées (utilisation) = X	Taux horaire fixe ferme tout compris = Y	Prix Ferme tout compris Z = (X * Y)
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	8	\$	\$
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
A = PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE FERME 1 (= somme de la colonne Z)			\$

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A			
ANNÉE D'OPTION 1			
Cours	Nombre d'heures estimées (utilisation) = X	Taux horaire fixe ferme tout compris = Y	Prix Ferme tout compris Z = (X * Y)
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	8	\$	\$
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i> <i>Requis uniquement en année ferme 1</i>	0	\$	\$
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
B = PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 1 (= somme de la colonne Z)			\$

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A			
ANNÉE D'OPTION 2			
Cours	Nombre d'heures estimées (utilisation) = X	Taux horaire fixe ferme tout compris = Y	Prix Ferme tout compris Z = (X * Y)
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	8	\$	\$
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i> <i>Requis uniquement en année ferme 1</i>	0	\$	\$
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
C = PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 2 (= somme de la colonne Z)			\$

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A			
ANNÉE D'OPTION 3			
Cours	Nombre d'heures estimées (utilisation) = X	Taux horaire fixe ferme tout compris = Y	Prix Ferme tout compris Z = (X * Y)
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	8	\$	\$
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i> <i>Requis uniquement en année ferme 1</i>	0	\$	\$
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
D = PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 3 (= somme de la colonne Z)			\$

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A			
ANNÉE D'OPTION 4			
Cours	Nombre d'heures estimées (utilisation) = X	Taux horaire fixe ferme tout compris = Y	Prix Ferme tout compris Z = (X * Y)
Formation de sensibilisation au numérique de cinq (5) jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	8	\$	\$
Trousse de formation de trois jours <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i> <i>Requis uniquement en année ferme 1</i>	0	\$	\$
Formation de maintenance <i>Remarque: pour 20 étudiants maximum</i>	1	\$	\$
E = PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 4 (= somme de la colonne Z)			\$

FORMATION SUR LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE – W6399-19KG18/A		
PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE = A + B + C + D + E		
A	PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE FERME 1	\$
B	PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 1	\$
C	PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 2	\$
D	PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 3	\$
E	PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR L'ANNÉE D'OPTION 4	\$
PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE = SOMME A+B+C+D+E		\$

PIECE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national seulement) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

PIECE JOINTE 1 DE LA PARTIE 7 - PWGSC-TPSGC 942

Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et Services gouvernementaux Canada		Call-up Against a Standing Offer Commande subséquente à une offre à commandes			
Ship to - Expédier à Supplier - Fournisseur		<p>To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.</p> <p>Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.</p> <p>Security: The call-up includes security provisions. Sécurité : La demande comprend des exigences en matière de sécurité.</p> <p style="text-align: center;"> NO YES If YES, attach a SRCL to the call-up NON OUI Si OUI, joindre une LVERS à la demande </p>			
Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon :					
The detailed instructions in the standing offer Les instructions détaillées dans l'offre à commandes		The address shown in the "Ship to" block L'adresse indiquée dans la case « Expédier à »		Special instructions below Les instructions particulières ci-dessous	
Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers. Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.			Financial Code(s) - Code financier(s)		
Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes	Requisition No. - N° de demande Order. Off. - Bur. dem. YY - AA Serial No. - N° de série	Client Reference No. (optional) N° de référence du client (facultatif)			
The representative of the identified User signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement. Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.					
Amendment No. N° de modification	Previous Value (\$) Valeur précédente (\$)	Value of increase or decrease (\$) Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)	Total estimated expenditures or revised Total des dépenses estimatives ou révisées		
Item No. N° de l'article	NATO Stock No. / Item Description N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of I. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire (\$)	Extended Price Prix calculé (\$)
Special Instructions - Instructions particulières					Total
For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contactez			Delivery required by - Livraison requise le		
Name - Nom		Telephone No. - N° de téléphone		(YYYY-MM-DD) (AAAA-MM-JJ)	
For internal purposes only - Pour usage interne seulement			Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre		
Pursuant to subsection 32(1) of the Financial Administration Act, funds are available. En vertu du paragraphe 32(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.					
Signature (Mandatory - Obligatoire)		Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)		Signature (Mandatory - Obligatoire)	
Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)		Signature (Mandatory - Obligatoire)		Date (YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ)	

